

Capital B annonce la reconduction de son programme d'augmentations de capital de type "ATM" avec TOBAM

Puteaux, le 27 janvier 2026 : Capital B (The Blockchain Group, code ISIN : FR0011053636, code mnémonique : ALCPB) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, et la trésorerie d'entreprise, annonce la reconduction du programme de 300M€ d'augmentations de capital de type « ATM » avec TOBAM, société de gestion leader depuis 2017 de l'investissement en Bitcoin et Bitcoin Treasury Companies, et investisseur stratégique de Capital B. Une présentation détaillée de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur le site internet de la Société : <https://cptlb.com/about/who-we-are/>

Reconduction du programme d'augmentations de capital de type « ATM » avec TOBAM

Dans son communiqué de presse du 9 juin 2025, la Société annonçait le lancement du programme d'augmentations de capital de type « ATM » avec TOBAM (“le Programme”), société de gestion leader depuis 2017 de l’investissement en Bitcoin et Bitcoin Treasury Companies, et investisseur stratégique de Capital B. Ce Programme prévoit un montant maximum d'augmentations de capital à 300 millions d'euros (prime d'émission incluse). Le 20 octobre 2025, la Société a annoncé la suspension provisoire de ce Programme.

La Société annonce ce jour la reconduction du Programme d'augmentations de capital de type « ATM » avec TOBAM, sur une durée de 6 mois reconductible automatiquement, et indique que TOBAM pourra ainsi, dès à présent, procéder à des demandes de souscription dans le cadre de ce contrat.

Rappel des principales caractéristiques du Programme

La Société rappelle que ce Programme opère à ce jour dans le cadre de la 12ème résolution de l’assemblée générale extraordinaire de la Société du 10 juin 2025, dans laquelle les actionnaires de la Société ont autorisé des augmentations de capital auprès d’investisseurs spécialisés, à savoir des sociétés, institutions, groupes ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leurs activités dans le secteur du Web2 / Web3, de la data intelligence, de l'intelligence artificielle, des fintech, des cryptomonnaies, de la technologie blockchain et/ou des services d'investissement. TOBAM, ainsi que les fonds qu’elle gère et les investisseurs lui ayant donné un mandat de gestion et qui souscriront par son intermédiaire, devront répondre à ces caractéristiques.

Le Programme est largement inspiré de la pratique US des *at the market programs (ATM)*, essentiellement en ce que les augmentations de capital sont réalisées aux conditions de marché et à l’initiative du co-contractant de la Société, pour le volume qu'il demande. Toutefois, dans les *at the market programs (ATM)*, le co-contractant de l'émetteur est un intermédiaire financier qui va systématiquement revendre les actions souscrites sur le marché (quand il ne les a pas déjà vendues, auquel cas les actions souscrites servent à rembourser un prêt de titres). Il n'a pas vocation à conserver les actions. Ici, au contraire, même si TOBAM reste entièrement libre de la gestion du stock d'actions de la Société qu'elle gère et a la capacité dans ce cadre recourir à des prêts de titres ou à des instruments dérivés, elle pourra (via les entités qu'elle gère) rester un actionnaire de la Société.

TOBAM ne réalise aucun service (notamment de placement ou de prise ferme) au bénéfice de la Société et ne reçoit de la Société aucune rémunération au titre de cette opération, contrairement à l’intermédiaire financier d'un *at the market program (ATM)*.

Fonctionnement du Programme et modalités de souscription

Le Programme permet chaque jour à TOBAM de souscrire à des actions ordinaires de la Société, sur demande effectuée auprès de la Société après la clôture du marché. Les demandes de souscription sont encadrées en termes de prix et de volume par rapport aux conditions de marché du jour de bourse précédent la demande.

Ainsi, le prix et le volume maximum de souscription sont déterminés lors de chaque souscription, à savoir :

- Le prix de souscription pour chaque demande est égal au plus élevé (i) du cours de clôture du jour de bourse précédent la demande, (ii) de l'équivalent en euros d'un multiple de « mNAV », défini et ajustable par la Société, du jour de bourse précédent la demande, et (iii) du prix plancher prévu dans la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) concernée (soit à date, un prix plancher fixé par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 10 juin 2025 correspondant à la moyenne des VWAP des 20 derniers jours de bourse précédent la demande -15%) ; et
- Le nombre d'actions demandées ne peut être supérieur à 21% du volume des négociations du jour de bourse précédent la demande.

Pour les besoins de ce qui précède, la « mNAV » correspond à la valeur des BTC détenus par la Société dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company par action sur une base totalement diluée telle qu'indiquée par la Société dans ses indicateurs de Bitcoin Treasury Company.

Les actions émises feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris (compartiment offre).

L'opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF").

La Société précise que TOBAM effectue ses demandes de souscription à son entière discrétion. Si la demande est effectuée selon les paramètres prévus par le contrat, conformément aux conditions de forme qui y sont prévues et dans la limite du montant restant disponible au titre de l'autorisation du Conseil d'administration alors en vigueur (étant le maximum de 300M€), la Société est tenue d'émettre les actions correspondantes.

TOBAM pourra conserver les actions de la Société qu'elle détient ou les céder, selon le calendrier et les modalités de son choix. Le Programme ne contient aucun engagement de conservation (lock-up) de sa part. Ses demandes de souscription pourront, le cas échéant, viser à reconstituer sa position en actions à la suite de cessions qu'elle aurait effectuées.

La société précise qu'elle peut faire le choix de suspendre temporairement ou définitivement le contrat, à tout moment et à sa seule initiative, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés.

Information du marché

La Société communiquera sur les augmentations de capital réalisées dans le cadre du Programme (nombre de titres, prix, calendrier), le nombre de bitcoins achetés le cas échéant et l'évolution du nombre de bitcoins par action sur une base totalement diluée. Elle le fera soit à l'occasion de communiqués de presse ad hoc, sur une ou plusieurs semaines de souscription combinées le cas échéant, soit à l'occasion de ses publications régulières relatives par exemple au nombre d'actions en circulation. Elle informera également le marché en cas de modification substantielle des conditions du Programme, dans le cadre d'un communiqué de presse portant sur les nouvelles demandes de souscription dans le cadre du Contrat suivant la signature de l'amendement.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son rapport financier semestriel 2025, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (<https://www.cptlb.com>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de Capital B (ALCPB)

Capital B est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées.

EURONEXT Growth Paris
Code Mnémonique : ALCPB
ISIN : FR0011053636
Reuters : ALCPB.PA
Bloomberg : ALCPB.FP

Contact :
communication@theblockchain-group.com

Contacts - Actus Finance & Communication

Relations Investisseurs

Mathieu Calleux

tbg@actus.fr

Relations presse

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr – 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Tous les communiqués de presse Capital B sont disponibles sur

[Financial information – Capital B](#)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)
